



## Regularisation d un sans papier marié a une francaise

Par **azel\_old**, le **23/11/2007** à **15:34**

bonjour , je suis un marocain residant en france depuis 7 ans . je beneficiait depuis mon entré en france d une carte de sejour temporaire pour etudiant . la validité de cette carte est périmé depuis 2 ans . en septembre 2007 je me suis mariée avec une femme de nationalité française et je viens d obtenir il y a un mois un contrat de travail de mon employeur afin de m aider dans mes demarches de regularisation. le probleme tout de meme est que en me presentant a la prefecture de nanterre pour une demande de regularisation ,on m a repondu qu il etait pas possible de me regulariser en france et que j etais prié de quitter la france et effectuer mes demarches dans mon pays natales "le maroc".ma question est de savoir quelles sont mes droits dans ce cas la ? puisque je ne peut pas rentré au maroc ,de peur de ne pas pouvoir me reunir avec ma femme avant longtemps ,et puis de perdre mon travail aussi.

Par **Emmanuelle CERF**, le **25/11/2007** à **11:51**

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre demande.

Sachez que des modalités de votre entrée en France dépend le traitement de votre demande par la Préfecture.

C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.

Cordialement.

Emmanuelle CERF

Avocat au Barreau de Paris

62 rue de Caumartin - 75009 Paris

Tel. 01 46 08 41 93

Mob. 06 16 68 32 70

[www.avocat-cerf.com](http://www.avocat-cerf.com)